



SEANCE DU 15 MARS 2021

Nombre de membres afférents au conseil : 19
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 15 + 3 pouvoirs
Date de la convocation : 10/03/2021
Date d'affichage : 10/03/2021

L'an deux mille vingt-et-un, le quinze mars, à dix-sept heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, dans la salle des fêtes de TROUILLAS, sous la présidence de Monsieur ATTARD Rémy, Maire.

Présents : ALBERT Jeannine, ATTARD Rémy, BOUDON Matthieu, BOUSQUET Jérôme, BRETEAU Philippe, BURGOS Thierry, CAZALS Jean-François, CORBACHO Laurent, DUFOUR Laurence, FERNANDEZ Pierre, MIR Laure, QUINTA Christèle, ROZIE Jean-Michel, SALVADOR Julien, VIDAL Mélanie.

Absente excusée : Mme BAJ FRELIN Véronique

Procurations : M. HITA José à Mme VIDAL Mélanie, Mme JULIAN Vanessa à Mme MIR Laure, Mme RIBES Chrystelle à Mme ALBERT Jeannine

Secrétaire de séance : Mme DUFOUR Laurence a été nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N°18/2021 : TRAVAUX DE MISE EN DISCRETION DES RESEAUX PUBLICS D'ELECTRICITE, D'ECLAIRAGE PUBLIC ET DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES- DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT AU TITRE DE L'AIDE A L'INVESTISSEMENT TERRITORIAL

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que dans le cadre du programme départemental d'Aide à l'Investissement Territorial des communes (AIT), le Conseil Départemental des Pyrénées Orientales accorde des aides financières aux communes pour des opérations d'équipement ou d'aménagement.

Parmi ces opérations, sont notamment financés les travaux de mise en esthétique des réseaux dans le cadre des actions contribuant à l'embellissement des villes et villages.

Monsieur le Maire propose donc de demander une aide financière pour les travaux de mise en discrétion des réseaux publics de distribution d'électricité, d'éclairage public et de communications électroniques programmés pour les secteurs suivants :

- Rue des Genêts
- Quartier comprenant la Rue de la Tramontane, Rue des Caves et Rue des Jardins.

Il rappelle que le coût prévisionnel des travaux à la charge de la commune est estimé à 84 053.00 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **VALIDE** ce programme de travaux ainsi que son plan de financement :

DEPENSES		RECETTES	
Rue des Genêts		AIT	
Réseau distribution d'électricité	9 719.20 €		
Réseau éclairage public	17 869.00 €		
Réseau communications électroniques	6 206.00 €		
Sous-total 1 :	33 794.20 €		
Rue de la Tramontane, Rue des Caves et Rue des Jardins		autofinancement commune	
Réseau distribution d'électricité	5 853.80 €		
Réseau éclairage public	26 322.00 €		
Réseau communications électroniques	18 083.00 €		
Sous-total 2 :	50 258.80 €		
TOTAL H.T.	84 053.00 €	TOTAL	84 053.00 €

Envoyé en préfecture le 18/03/2021

Reçu en préfecture le 18/03/2021

Affiché le

ID : 066-216602177-20210315-DELIB182021-DE



- **DECIDE** de solliciter auprès du Conseil Départemental des Pyrénées Orientales la subvention la plus élevée possible au titre de l'Aide à l'Investissement Territorial pour financer ces travaux,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire.

AINSI FAIT ET DELIBERE A TROUILLAS, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Rémy ATTARD



Acte rendu exécutoire après :

- Dépôt en Préfecture le : 18/03/2021
- Affichage le : 18/03/2021
- Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication